

15 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 15 août 2018 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire suppléant, monsieur Daniel Gravel.

Sont également présents les membres du conseil suivants :

Mairesse : Françoise Boudrias
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 juillet et séance extraordinaire du 19 juillet 2018
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Reconduction du contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les exercices financiers 2019 et 2020
 - 5.3 Désignation du répondant en matière d'accommodement
 - 5.4 Octroi d'un contrat de fournitures d'ameublement de bureau pour l'achat et l'installation de modules de rangement au Centre administratif et communautaire
 - 5.5 Octroi d'un contrat professionnel d'accompagnement par le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 5.6 Emprunt temporaire au montant de trois millions trente-deux mille dollars (3 032 000 \$) à la Caisse Desjardins de Kildare, relatif aux règlements numéro 592-2018 et 593-2018
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2018
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2018
 - 6.3 Demande d'approbation du plan projet déposé par monsieur Daniel Giroux sur les lots 5 610 725, 5 610 724 et 5 612 385
 - 6.4 Nomination de fonctionnaires municipaux désignés aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette – Règlement régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette
 - 6.5 Constat d'infraction – Travaux de remblaiement effectués sans autorisation sur la rive et le littoral du cours d'eau portant le numéro 735160461225
 - 6.6 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme d'avocats Bélanger Sauvé – Respect de la réglementation relative aux cours d'eau

6.7 **Municipalisation d'une partie de la rue Lajeunesse – Lot 5 612 610**

07- **Sécurité publique**

08- **Loisirs et culture**

8.1 **Adoption de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA)**

8.2 **Mandat de coordination à la bibliothèque municipale**

09- **Hygiène du milieu et travaux publics**

9.1 **Rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 31 juillet 2018**

9.2 **Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA) 2018**

9.3 **Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 2**

9.4 **Octroi d'un mandat de services professionnels – cahier des charges pour compteurs d'eau – réseau d'aqueduc secteur Village dans le cadre de la Stratégie d'Économie d'Eau Potable du Québec**

10- **Varia**

11- **Période de questions**

12- **Levée de la séance**

2018-08-195

00- **PRÉSIDENCE DE LA SÉANCE**

En raison d'une affection à la gorge, madame Françoise Boudrias demande à monsieur Daniel Gravel de présider la présente séance et l'en remercie.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Daniel Gravel, maire suppléant, préside la présente séance.

Adoptée

2018-08-196

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 02.

- a) Circulation rapide des véhicules sur le 2^e rang;
- b) Demande d'ajout de levées des conteneurs en période estivale à l'intersection rue de La Pointe et des Campeurs;
- c) Chemin du Lac Sud, traverse piétonnière travaux complétés;
- d) Assemblée publique travaux aqueduc Carillon;
- e) Achalandage de la rivière l'Assomption et bruit en provenance des campings situés à Saint-Félix-de-Valois, demande de concertation entre les deux municipalités;

La période de questions est close à 20 h 14.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-08-197

3.1 Séance ordinaire du 4 juillet et séance extraordinaire du 19 juillet 2018

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2018-08-198

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 26 juin au 20 juillet 2018.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 26 juin au 20 juillet 2018.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2018-08-199

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 15 août 2018

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 15 août 2018 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **1 199 009.76 \$**.

Décaissements : chèques numéro 11180 à 11212	276 095.59 \$
Chèque annulé numéro 11127	(165.60 \$)
Comptes fournisseurs : chèques numéro 11213 à 11349	815 273.03 \$
Salaires du 17 juin au 4 août 2018	107 806.74 \$
Total de la période :	1 199 009.76 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-200

5.2 Reconduction d'un contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les exercices financiers 2019 et 2020

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-265 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 octroyant un contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 à la compagnie CB Maintenance;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est satisfaite des services d'entretien ménager offerts par la compagnie CB Maintenance;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RECONDUIRE le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux à l'entreprise **CB Maintenance** de Saint-Ambroise-de-Kildare pour les exercices financiers 2019 et 2020 :

2019 Avant taxes	2020 Avant taxes
26 775 \$ *	28 113 \$ *

- Travaux d'entretien ménager des locations de salles en sus.

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2018-08-201

5.3 Désignation du répondant en matière d'accommodement

ATTENDU l'entrée en vigueur le 17 octobre 2017 du projet de Loi numéro 62 favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

ATTENDU que le conseil municipal doit désigner un répondant en matière d'accommodement parmi ses fonctionnaires;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à titre de répondant en matière d'accommodement.

Adoptée

2018-08-202

5.4 Octroi d'un contrat de fournitures d'ameublement de bureau pour l'achat et l'installation de modules de rangement au Centre administratif et communautaire

ATTENDU qu'en 2014 les bureaux de l'aire de réception du bureau municipal ont été aménagés aux fins d'améliorer la sécurité, la productivité et la qualité du service à la clientèle;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter des modules de rangements aux postes de la réception et du technicien en comptabilité afin de permettre une meilleure gestion des documents;

ATTENDU la soumission déposée par monsieur Marc Chevrette, représentant de la division de mobilier de bureau pour la compagnie Hamster (Landry Inc.) le 12 juillet 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par madame Nathalie Lépine Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER un contrat de fournitures d'ameublement de bureau pour l'achat et l'installation de modules de rangement aux postes de la réception et du technicien comptable à l'entreprise de mobilier de bureau **Hamster (Landry Inc.)** au montant de deux mille cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (2 019.90 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2018-08-203

5.5 Octroi d'un contrat professionnel d'accompagnement par le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU l'offre de services présentée par le Service des ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU la possibilité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en matière de ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

ATTENDU que les tarifs horaires pour l'année 2018 sont entre cent vingt dollars (120 \$) et cent cinquante dollars (150 \$) et qu'une première phase d'analyse pour déterminer l'étendue d'un diagnostic est estimée à quinze (15) heures;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la proposition déposée par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM produite le 9 juillet 2018 ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin d'analyser et préciser les besoins relatifs aux ressources humaines (phase 1) et d'autoriser une dépense à cette fin n'excédant pas trois mille dollars (3 000 \$);

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre de la Municipalité.

Adoptée

2018-08-204

5.6 Emprunt temporaire au montant de trois millions trente-deux mille dollars (3 032 000 \$) à la Caisse Desjardins de Kildare, relatif aux règlements numéro 592-2018 et 593-2018

ATTENDU que la Municipalité procédera à des travaux de réfection d'aqueduc, de voirie et travaux connexes au Domaine Carillon, incluant des coûts liés aux frais contingents, aux imprévus et aux taxes;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 592-2018 à la séance ordinaire du 2 mai 2018, par la résolution numéro 2018-05-122 et l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 13 juillet 2018;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 593-2018 à la séance extraordinaire du 7 mai 2018, par la résolution numéro 2018-05-137 et l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 14 juin 2018;

ATTENDU l'octroi d'un contrat de travaux de réfection d'aqueduc, de voirie et travaux connexes au Domaine Carillon à la compagnie Les Entreprises Généreux Inc. au montant de deux millions quatre cent quarante-cinq mille quatre-vingt-quatorze dollars et cinq cents (2 445 094.05 \$) avant taxes en vertu de la résolution numéro 2018-07-187 adoptée le 4 juillet 2018;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour pourvoir au paiement des travaux en attendant le financement permanent dudit règlement;

ATTENDU que la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 1093 et suivants du Code municipal du Québec, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que la Municipalité mandate, monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour effectuer une demande auprès de la Caisse Desjardins de Kildare pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées aux règlements d'emprunt numéro 592-2018 et 593-2018;

ATTENDU

qu'il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis à cet emprunt temporaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE DÉCRÉTER un emprunt temporaire au montant de trois millions trente-deux mille dollars (3 032 000 \$) à la Caisse Desjardins de Kildare, dans l'attente du financement permanent des règlements d'emprunt numéro 592-2018 et 593-2018;

QUE cet emprunt temporaire soit versé par tranches de dix mille dollars (10 000 \$) au compte numéro 60202 inscrit au Centre de service de Sainte-Mélanie;

D'AUTORISER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis en vertu de cet emprunt temporaire pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Caisse Desjardins de Kildare.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-08-205

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2018 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juillet 2018.

Adoptée

2018-08-206

6.2- Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juillet 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 11 juillet 2018, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 11 juillet 2018.

Adoptée

6.3 Demande d'approbation du plan projet déposé par monsieur Daniel Giroux sur les lots 5 610 725, 5 610 724 et 5 612 385

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement et de construction de rue sur les lots 5 610 725, 5 610 724 et 5 612 385, tel que préparé le 14 juin 2018 par monsieur Gilles Dupont, arpenteur-géomètre (*minute* : 37688, *dossier* : 26159) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement.

ATTENDU

que le rapport d'analyse du plan projet de lotissement et de construction de rue sur les lots 5 610 725, 5 610 724 et 5 612 385 réalisé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, confirme que le projet domiciliaire est conforme au plan d'urbanisme ;

ATTENDU

que le plan projet est conforme à l'article 4.2.8 du règlement numéro 439-2002 ayant pour effet de décréter et de statuer sur les normes minimales requises par la Municipalité de Sainte-Mélanie concernant la construction et la municipalisation des rues dans la municipalité;

ATTENDU

que le projet domiciliaire répond à la recommandation émise par le comité consultatif en urbanisme en date du 11 juillet 2018;

POUR CES MOTIFS,

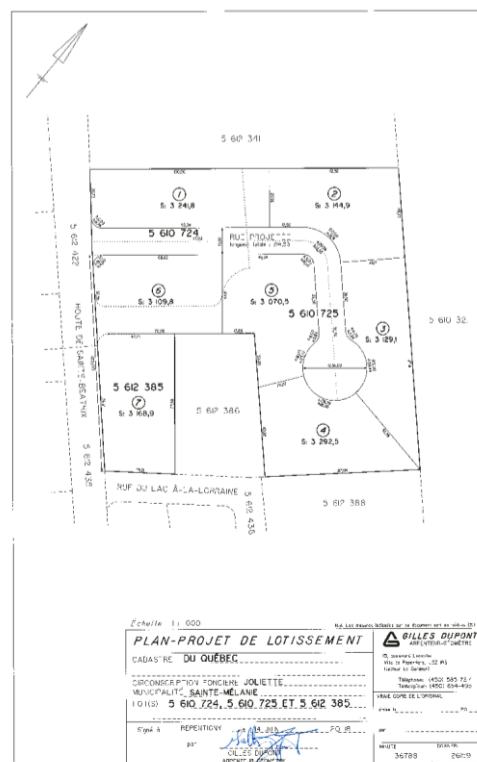
Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le plan projet de lotissement et de construction de rue sur les lots 5 610 725, 5 610 724 et 5 612 385 tel que préparé le 14 juin 2018 par monsieur Gilles Dupont, arpenteur-géomètre (*minute* : 37688, *dossier* : 26159), soit approuvé.

Adoptée

Plan projet de lotissement et de construction de rue sur les lots 5 610 725, 5 610 724 et 5 612 385



2018-08-208

6.4 Nomination de fonctionnaires municipaux désignés aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette – Règlement régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 444-2018 le 10 juillet 2018 par la MRC de Joliette régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des fonctionnaires municipaux désignés aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette tel que mentionné à l'article 3.1 dudit règlement;

ATTENDU que l'article 3.4 du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette mentionne que les fonctionnaires désignés sont chargés de l'administration et de l'application du présent règlement et qu'ils sont chargés de recevoir les demandes d'intervention dans un cours d'eau, d'effectuer les inspections et d'émettre les constats d'infraction, lorsque requis;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par madame Nathalie Lépine Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE NOMMER monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, fonctionnaires désignés de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée

2018-08-209

6.5 Constat d'infraction – Travaux de remblaiement effectués sans autorisation sur la rive et le littoral du cours d'eau portant le numéro 735160461225

ATTENDU le rapport d'inspection numéro 2018-07-13-2050-1 déposé et préparé par monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier le 14 juillet 2018;

ATTENDU que monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier a constaté en date du 13 juillet 2018 des infractions à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour des travaux de remblaiement effectués sans autorisation au cours d'eau numéro 735160461225 situé sur le lot 5610523 dont le propriétaire est Ferme E. & J. MC Maniman Enr.;

ATTENDU que monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier ont été désignés en tant que fonctionnaires municipaux aux fins d'application

du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette par résolution du conseil;

ATTENDU

que l'article 3.4 du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette mentionne que les fonctionnaires désignés sont chargés, entre autres, d'effectuer les inspections et d'émettre les constats d'infraction, lorsque requis;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement et/ou Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à émettre tous constats d'infractions relatifs à ces infractions devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité;

DE MANDATER monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-08-210

6.6 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme d'avocats Bélanger Sauvé – Respect de la réglementation relative aux cours d'eau

ATTENDU

que la Municipalité a constaté le 13 juillet 2018 que des travaux ont été effectués sans autorisation sur les rives et le littoral du cours d'eau numéro 735160461225 situé sur le lot 5610523 dont le propriétaire est Ferme E. & J. MC Maniman Enr.;

ATTENDU

qu'il y a lieu d'exiger la remise en état du cours d'eau en conformité avec la réglementation relative aux cours d'eau;

ATTENDU

que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorise la Municipalité à requérir de la Cour supérieure une ordonnance aux fins de remise en état du cours d'eau ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé pour tenter les procédures judiciaires afin de faire respecter la réglementation relative aux cours d'eau et d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure visant la remise en état du cours d'eau 735160461225 et ce, aux frais du propriétaire de l'immeuble;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-08-211

6.7 Municipalisation d'une partie de la rue Lajeunesse – Lot 5 612 610

ATTENDU

la construction de la dernière phase de la rue Lajeunesse dans le projet de développement domiciliaire « Domaine J-N Lajeunesse Inc. »;

ATTENDU

l'avis daté du 9 août 2018 de monsieur Sylvain Grégoire, ingénieur de la firme de génie-conseil Sylvain Grégoire Inc. à l'effet que la rue et ses ouvrages ont été construits conformément aux règles de l'art et aux normes de la Municipalité de Sainte-Mélanie, ainsi que les vérifications effectuées Robin Villeneuve, ingénieur et inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

qu'il y a lieu de municipaliser une partie de ladite rue Lajeunesse, lot 5 612 610 du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert (sans frais), le lot 5 612 610, ledit lot étant utilisé aux fins d'établir la dernière partie de la rue Lajeunesse;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate Me Valérie Thibodeau, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette cession;

QUE la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier;

QUE tous les frais et honoraires soient acquittés par les demandeurs de la municipalisation;

QUE suivant l'adoption de la présente résolution et les modalités qu'elle comporte, le lot 5 612 610 du cadastre du Québec soit officiellement ouvert et municipalisé comme chemin public;

QUE ladite partie de chemin public porte le nom de rue « Lajeunesse » et soit à l'entretien et sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

08- **LOISIRS ET CULTURE**

2018-08-212

8.1 **Adoption de la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA)**

ATTENDU que le ministère de la Famille a accepté de prolonger le délai d'adoption d'une politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) jusqu'au 29 septembre 2018 suite à une demande du conseil par la résolution numéro 2018-01-019;

ATTENDU que le comité PFMADA a déposé au conseil la politique Familiale et Municipalité amie des aînés le 15 août 2018;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la politique déposée par le comité PFMADA et approuve son contenu;

ATTENDU que le lancement de la politique se fera lors de la fête des Récoltes prévue le 15 septembre 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) telle que déposée par le comité PFMADA;

DE TRANSMETTRE la politique Familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) au ministère de la Famille;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-08-213

8.2 **Mandat de coordination à la bibliothèque municipale**

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie mandate madame Ghislaine Beaufort aux fins d'assurer la coordination de la bibliothèque municipale;

QUE ledit mandat de coordination soit de 20 heures par semaine pour une période débutant le 27 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2018;

QUE des honoraires professionnels de trois cent quarante dollars (340 \$) soient versés à madame Ghislaine Beaufort pour chaque période complète de 20 heures par semaine;

QUE le mandat de coordination à la bibliothèque relève du directeur général et secrétaire-trésorier et que la transition des tâches et responsabilités soit réalisée en collaboration avec monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs;

QUE monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à agir pour donner effet à la présente, notamment la conclusion d'un contrat de services professionnels à durée déterminée.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2018-08-214

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 31 juillet 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 31 juillet 2018 tel que préparé par monsieur Robin Villeneuve, ingénieur, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 23 juin au 31 juillet 2018.

Adoptée

2018-08-215

9.2 Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA) 2018

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a autorisé une aide financière de onze mille neuf cent vingt dollars (11 920 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA) 2018;

ATTENDU que lesdits travaux autorisés ont été réalisés sur la rue Robert et une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari;

ATTENDU que le conseil municipal approuve les dépenses réalisées sur les routes susmentionnées conformément au programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA) 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Robert et une partie des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari pour un montant de vingt-sept mille neuf cent soixante-sept dollars et soixante-sept cents (27 967.67 \$) incluant les taxes applicables conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE CERTIFIER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-08-216

9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 2

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 26 juillet 2018 relative à des travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement au montant de cinq cent cinquante-neuf mille cinq cent vingt-sept dollars et soixante cents (559 527.60 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc. (Les Entreprises Généreux)** relatif aux travaux de réfection de pavage et travaux connexes sur le chemin du Lac Nord – Certificat de paiement numéro 2, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 26 juillet 2018;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) en y soustrayant toute subvention provenant du ministère des Transports du Québec ;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-08-217

9.4 Octroi d'un mandat de services professionnels – cahier des charges pour compteurs d'eau – réseau d'aqueduc secteur Village dans le cadre de la Stratégie d'Économie d'Eau Potable du Québec

ATTENDU

la Stratégie d'Économie d'Eau Potable du Québec et qu'en vertu de cette stratégie, la Municipalité de Sainte-Mélanie doit installer des compteurs d'eau pour les immeubles institutionnels, commerciaux et industriels, ainsi qu'un échantillon d'immeubles résidentiels;

ATTENDU la proposition de services et honoraires professionnels de la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.* datée du 12 avril 2018;

ATTENDU la recommandation d'octroi de mandat de monsieur Robin Villeneuve, ingénieur, inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.* relativement à la préparation du cahier des charges pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau, pour un montant forfaitaire n'excédant pas quatre mille dollars (4 000 \$) plus taxes et ce, tel que formulé à l'offre de services du 12 avril 2018;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.* d'accompagnement sur demande pendant la phase d'installation des compteurs d'eau, pour un montant budgétaire n'excédant pas deux mille dollars (2 000 \$) plus taxes et ce, tel que formulé à l'offre de services du 12 avril 2018;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au fonds des abonnés du réseau d'aqueduc Village;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Robin Villeneuve, ingénieur, inspecteur municipal et monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 35.

- a) Signification du mandat de coordination de la bibliothèque au point 8.2;
- b) Le problème de coordination de la bibliothèque sera-t-il reporté en 2019;
- c) Aviser les citoyens de la fermeture de la bibliothèque le dimanche et suggestion d'ouvrir le samedi au lieu du dimanche;
- d) Signification du mandat à la FQM au point 5.5;
- e) Signification des résolutions aux points 6.5 et 6.6 relativement à des travaux dans un cours d'eau.

La période de questions est close à 20 h 42.

2018-08-218

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 43

Adoptée

Daniel Gravel
Maire suppléant

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier